

Marmande

T E R R E D E G A R O N N E

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

N° 2024 J 31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 16 décembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 10 décembre 2024 s'est réuni le Lundi 16 décembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude.

J.31

Convention entre la ville de Marmande et la SARL OR NORMES POUR LA RESIDENCE DU COLLECTIF OR NORMES/ Années 2025 ET 2026

Considérant la volonté municipale de développer l'action artistique sur le territoire,
Considérant que la commune de Marmande et la SARL OR NORMES ont établi une convention bipartite répondant aux critères des deux partenaires,
Considérant que les principaux objectifs de cette convention consistent à :

- Favoriser l'élargissement de l'offre des présences artistiques dans la ville et prolonger l'action de Tek A(rt) tout au long de l'année.
- Mener un travail d'accompagnement de la relation artistes/publics sur un long terme et notamment dans le cadre d'une politique appuyée autour de la relation art, sciences, technologies et territoires.
- Prendre en compte la notion de territoire de Ville et développer un projet avec des acteurs dans et hors les équipements culturels, répartis dans la commune.
- Travailler à structurer une offre artistique professionnelle (diffusion, réflexion sur lieu de création, initiations aux métiers du numérique artistique, ...)
- Créer des passerelles artistiques de territoire avec l'agglomération et la zone PETR.
- Renforcer les liens avec le réseau professionnel et institutionnel national arts-science.

Considérant :

- Que SARL OR NORMES est le nom de la structure juridique porteuse des activités du collectif du même nom et que la convention de résidence se met en place avec cette dernière.
- Que les sommes annuelles allouées par la Ville de Marmande pourront être dépensées :
Pour 2025 : entre janvier 2025 et août 2026.
Pour 2026 : entre janvier 2026 et août 2027.

Le plan de financement de cette Résidence se décompose comme suit :

La somme allouée par la ville pour la réalisation de la résidence du Collectif Or Normes à Marmande s'élève à la somme de 15 000 € annuels soit 30 000 euros sur l'ensemble de la période.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine aide la commune à hauteur de 5000 € par an, sous réserve de la validation annuelle de cette aide par l'Etat.

Proposition budgétaire année civile	Commune	DRAC NA
Ville – année 2025	15 000 €	5000 €
Ville – année 2026	15 000 €	5000 €
Total des deux années	30 000 €	10 000 €

Il est proposé d'accueillir pour les années 2025 et 2026, la résidence du Collectif OR NORMES et de conclure avec la SARL OR NORMES, un contrat annuel d'un montant de 15000 € en 2025 et en 2026.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de conclure un contrat de cession de droits avec la SARL OR NORMES POUR LA RESIDENCE D'ARTISTE COLLECTIF OR NORMES D'UN MONTANT DE 15 000 € POUR L'ANNEE 2025.
- Précise** que les crédits 2025 sont inscrits au budget primitif 2025.
- Autorise** Monsieur le MAIRE ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

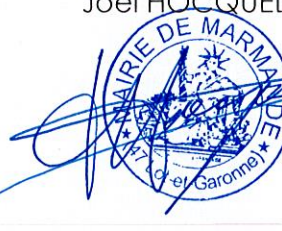
Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28
Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance
Françoise WERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 19/12/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 19/12/2024...

La Secrétaire de séance
Françoise WERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

